

**L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 15h30,**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés : M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 11**

**Suffrages exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N° 2023-03-30**  
**PROLONGATION DU CONTRAT DE PROJET – POSTE NON PERMANENT – ANIMATEUR LIFE Artisan**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;*

*Considérant la révision du SAGE Estuaire et le sujet des solutions fondées sur la nature présentes dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ;*

*Considérant la décision de la CLE du SAGE Estuaire, de mettre en œuvre des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature par des pratiques d'agro-écologie ;*

*Considérant la feuille de route de l'agence de l'eau vis-à-vis de la stratégie de gestion quantitative de l'eau ;*

*Considérant la convention cadre signée avec l'OFB*

Le projet Life Artisan en Nouvelle-Aquitaine, a débuté par le recrutement par le SMIDDEST d'un chargé de mission, en contrat de projet, dès septembre 2022. Le projet entre maintenant dans sa phase opérationnelle sous la coordination générale de l'OFB ; la convention cadre de partenariat signée avec le SMIDDEST, en trace la feuille de route. Afin de poursuivre le projet, il est nécessaire de prolonger le contrat de projet d'animateur Life Artisan, sur la durée définie par la convention cadre sus-citée, jusqu'au 31 décembre 2025 maximum.

Il est décidé, à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. De prolonger le contrat de projet d'animateur du projet Life Artisan à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, jusqu'au 31 décembre 2025 maximum pour répondre à la réalisation du projet Life Artisan,

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autres partenaires, pour financer le poste dont les dépenses sont inscrites au Budget Annexe Eau.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

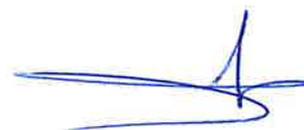
Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 juin 2023.

**La Présidente**



Pascale GOT

**La secrétaire de séance,**



**Célia MONSEIGNE**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.